

Dossier structuré de candidature – Prix Enseignement Université de Fribourg

Le dossier structuré de candidature doit comprendre :

1.) La lettre de candidature présentant l'enseignant-e ou le groupe d'enseignant-e-s sous la forme d'un document de deux pages dans lesquels figurent :

- Le nom de l'enseignant-e ou des membres de l'équipe d'enseignant-e-s ;
- La description de l'enseignement donné : Faculté d'appartenance ; La/les branches d'enseignement ; les objectifs poursuivis, l'insertion du cours ou de l'activité dans le programme, les modalités d'évaluation, la/les langues d'enseignement ; le niveau du cours (bachelor, master, autre) et le type de cours (cours, séminaires, proséminaires, laboratoires, etc.) ; le nombre d'étudiant-e-s auquel l'enseignement s'adresse.
- Un argumentaire basé sur les critères d'évaluation décrits dans le Règlement (art.8), en particulier :
 - Caractère excellent et innovant de l'enseignement par rapport aux thèmes et aux méthodes;
 - Intérêt pédagogique des activités d'enseignement ou d'évaluation des apprentissages; plus-value de l'enseignement pour la communauté universitaire.

2.) L'évaluation de l'enseignement effectuée par les étudiant-e-s.

Afin de constituer le dossier structuré de candidature, nous vous invitons également à prendre connaissance de l'Art. 8 (« Critères d'évaluation ») du *Règlement Prix enseignement*.